

**STATIONNEMENT RESERVE
DE PART ET D'AUTRE DE L'ENTREE DU CHANTIER
ACCUEIL DE JOUR LES PAPILLONS BLANCS
RUE DU FER A CHEVAL**

Nous, Maire de la ville d'Hazebrouck,

Vu, le Code de la Route,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande de Monsieur Vincent PETIT, de l'entreprise VATP sise rue du Fort Gassion – 62922 AIRE SUR LA LYS CEDEX, qui sollicite une interdiction de stationnement pour les entrées et sorties des véhicules accédant au chantier : accueil du jour « les papillons blancs » rue du Fer à Cheval à Hazebrouck.

Considérant qu'il y a lieu de faciliter cette tâche et assurer la sécurité des usagers.

ARRÊTÉ VL/PhQ/TD – 159/2010

ARRETONS

Article 1

Le stationnement sera interdit sur 20 mètres de part et d'autre de l'entrée du chantier, et du côté opposé, à l'accueil du jour « les papillons blancs » rue du Fer à Cheval, à compter de ce jour, pour une validité de neuf mois.

Article 2

La signalisation adéquate sera mise en place par l'entreprise VATP, sous son entière responsabilité.

Article 3

Ampliation du présent arrêté est adressée à :

M. le Commandant de Police, pour exécution en ce qui le concerne,

M. le Chef de Corps des Sapeurs Pompiers d'Hazebrouck,

M. le Directeur des Services Techniques Municipaux,

M. le Directeur Général des Services, pour information et pour insertion au Recueil des Actes Administratifs,

Le Service des Affaires Générales, pour insertion au Registre des Arrêtés,

M. le Chef d'établissement de la Poste, rue du Fer à Cheval – 59190 HAZE BROUCK,

M. Vincent PETIT tél. : 06.74.88.06.53, de l'entreprise VATP sise rue du Fort Gassion, BP 108 – 62922 AIRE SUR LA LYS CEDEX, tél. : 03.21.38.93.00 - fax : 03.21.38.93.09, **pour**

affichage.

Hazebrouck, le 7 juillet 2010

Pour le Maire,

Le Conseiller délégué,

Ali BRAHIMI